

RAPPORT N° 05/5-08
au Conseil Municipal

OBJET

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE


**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
ET RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2004**

En application de l'Article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, ainsi que le rapport du délégataire pour l'année 2004.

Ces rapports, regroupés dans un seul document, contiennent :

- 1° des indicateurs techniques (volumes produits et distribués, nombre de branchements, etc...);
- 2° des indicateurs financiers (dettes, annuités des emprunts, montant des travaux réalisés en 2004 et programmés en 2005);
- 3° le détail du prix de l'eau, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle de 120 m³ calculée au 1er janvier 2004 et au 1er janvier 2005;
- 4° les comptes du délégataire.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
ET RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 7 juin 2005, en application de l'Article L. 1413-1 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-08 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**


ARTICLE

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour 2004.

ARTICLE 2

Prend acte du rapport du délégué du service public de distribution d'eau potable pour 2004.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1^{er} JUL** 2005

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA